

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	39
Votants par procuration	11
Absents	6
Total des votes	50

7. Finances locales  
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mars 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU  
**SUPPLEANTS PRESENTS** : M. RABEL, M. BESSARD, Mme VANBESIEU, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, M. LEBEE, M. VETEL, Mme MONTIER

**TITULAIRES EXCUSES** : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. VOSNIER, Mme GENAR, M. DUCLOS

**SUPPLEANTS EXCUSES** : M. FOURNIER, Mme FRESSARD, M. DELONGUEMARE, Mme LEMAITRE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, Mme CACAUX, M. THEROULDE, M. CHARPENTIER

**TITULAIRES ABSENTS** : M. BEIGLE, M. BARRE, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS ABSENTS** : M. MEAUDE, M. DROUET, Mme FOUTREL, Mme POTTIER

**PROCURATIONS** : M. GIRARD à M. SIMON, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. TIHY à Mme DUHAMEL, Mme DUONG à M. LEROUX, M. LAMY à M. LEROUX, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BEAUDOUIN à M. BURET, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY, Mme GENAR à M. TIMON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. SWERTVAEGER

**N° 32-2022 Affectation du résultat 2021 – Budget Annexe de l'Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle**

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats 2021 du budget assainissement :

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20220404-32-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2022  
Date de réception préfecture : 06/04/2022

CCPAVR asst							
investissement							
dépenses				recettes			
compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser	compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser
001	1 219 285,44 €	1 219 285,44 €		10	1 350 051,94 €	1 258 272,03 €	83 000,00 €
13	58 720,00 €	58 720,00 €		13	898 124,00 €	394 105,19 €	365 913,00 €
20	71 201,74 €	42 978,40 €	11 938,00 €	16	47 967,00 €	91 476,00 €	47 967,00 €
21	143 847,40 €	102 706,32 €	9 121,93 €	opé			9 264,00 €
23	1 380 136,86 €	388 099,92 €	664 431,28 €	040	836 169,00 €	828 656,31 €	
opé	3 576,00 €		3 576,00 €	021	1 193 017,50 €		
040	783 562,00 €	757 846,70 €					
16	665 000,00 €	627 485,61 €	12 064,40 €				
<b>TOTAL</b>	<b>4 325 329,44 €</b>	<b>3 197 122,39 €</b>	<b>701 131,61 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 325 329,44 €</b>	<b>2 572 509,53 €</b>	<b>506 144,00 €</b>
			<b>3 898 254,00 €</b>			déficit hors rar	- 624 612,86 €
						déficit rar inclus	- 819 600,47 €
fonctionnement							
dépenses				recettes			
compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser	compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser
011	2 280 937,53 €	565 093,76 €		70	1 792 796,00 €	1 756 268,87 €	
012	379 160,00 €	377 961,45 €		74		75 133,90 €	
65	1 900,00 €	1 446,23 €		75		1,96 €	
66	205 000,00 €	203 847,93 €		77		20 292,36 €	
67	4 000,00 €	981,97 €		042	783 562,00 €	757 846,70 €	
042	836 169,00 €	828 656,31 €		002	2 323 826,03 €	2 323 826,03 €	
023	1 193 017,50 €						
<b>TOTAL</b>	<b>4 900 184,03 €</b>	<b>1 977 987,65 €</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 900 184,03 €</b>	<b>4 933 369,82 €</b>	<b>- €</b>
			1 977 987,65 €				4 933 369,82 €
						excédent	2 955 382,17 €
							2 135 781,70 €
						<b>résultats asst</b>	
						001 D	- 624 612,86 €
						002	2 135 781,70 €
						1068	819 600,47 €

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2022,

**CONSIDERANT** la nécessité d'affecter les résultats de la section de fonctionnement au vu du déficit de la section d'investissement, restes à réaliser inclus,

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

- **DECIDE D'AFFECTER** une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 819 600.47 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser inclus.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

En section d'investissement :

- Dépenses, compte 001 « résultat de clôture » : -624 612.86 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 819 600.47 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 2 135 781.70 €.

Pont-Audemer, le 04 avril 2022  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

*Michel Leroux*

Michel LEROUX

